



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement secondaire

Question écrite n° 67903

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation alarmante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans nos collèges et lycées. Un mois après la rentrée scolaire un manque cruel de professeurs se fait sentir dans cette matière. Cette situation résulte d'un recrutement insuffisant depuis plusieurs années et d'un manque d'anticipation des besoins. Les mesures qui sont annoncées aujourd'hui par le Gouvernement ne correspondent pas aux enjeux. Le recrutement massif de vacataires n'est qu'une solution transitoire, qui n'apporte pas de solution durable et qui accroît la précarité. En outre, les négociations actuelles sur les 35 heures ne permettent pas d'envisager une amélioration à terme de cette situation. La position du ministre de l'éducation nationale qui s'oppose à la mise à disposition par les communes d'enseignants territoriaux d'EPS est un facteur aggravant pour la pérennité du sport à l'école. En conséquence, il lui demande donc si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour faire face aux besoins de l'EPS et si la fracture entre le sport et l'école continuera de s'accroître.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur les prévisions de recrutement qui sont fonction des départs définitifs des professeurs, des besoins de remplacement et des évolutions attendues dans la démographie scolaire. Le nombre des places aux concours doit également tenir compte de l'occupation des emplois inscrits en loi de finances. Le plan pluriannuel de recrutement vise à mieux prendre en compte ces différents facteurs. C'est ainsi que sur la période 2001-2005, le Gouvernement a décidé d'ouvrir au titre du second degré : 88 000 postes pour les concours externes ; 37 000 postes pour les concours internes et la résorption de l'emploi précaire. S'agissant de l'éducation physique et sportive, 1 372 postes sont ouverts aux concours externes (agrégation et CAPEPS) de la session 2002, soit une augmentation de 15 % par rapport aux 1 197 postes ouverts en 2001 à ces concours. En outre, le nombre de postes ouverts était déjà en progression de 10 % à la session 2001 par rapport à la session 2001 par rapport à la session 2000.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67903

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6013

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7436